

2022

CATALOGUE DE FORMATION
Inter et Intra CRIJ



Centre Régional Information Jeunesse

28 rue Jean Chatel, 97400 Saint-Denis

Organisme de formation enregistré sous le numéro 04973155997
auprès du Préfet de région de La Réunion.

ÉDITO

- Le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Réunion est une association de loi 1901 créée en 1990. Labellisé par arrêté préfectoral, le CRIJ fait partie d'un réseau national comptant plus de 1200 structures. Le CRIJ Réunion a pour mission d'informer tous les jeunes âgés de 13 à 30 ans sur tous les sujets de la vie quotidienne (Mobilité, emploi, formation, orientation, logement, santé, vie pratique).
- Structure d'éducation populaire, le CRIJ Réunion mène au quotidien un rôle de courroie de transmission entre les acteurs institutionnels, associatifs et les citoyens du territoire. Cette expertise unique d'informateur à 360°, l'équipe du CRIJ Réunion la met à profit des acteurs et des jeunes depuis 1990.
- Organisme de formation déclaré en préfecture et certifié Qualiopi depuis 2021, les formateur.trice.s du CRIJ Réunion sont tous certifiés formateurs pour adultes en pédagogie active.

L'équipe du CRIJ est heureuse de vous présenter son premier catalogue de formation !

Il s'adresse aux jeunes, mais aussi à toutes personnes souhaitant approfondir ses compétences en lien avec l'accueil, l'information et l'accompagnement des jeunes.

Ces formations sont issues d'un véritable travail collaboratif. Tout notre savoir-faire et nos compétences ont été mobilisés pour répondre au mieux à vos attentes.

D'ailleurs, nos formations sont conçues autour de la pédagogie active, véritable levier d'acquisition des compétences et des savoirs.

Le CRIJ Réunion vous propose tout au long de l'année des parcours de formation à la carte, un accompagnement personnalisé, mais aussi des ateliers en pédagogie active en lien avec l'information, l'orientation et l'accompagnement Jeunesse.

L'équipe du CRIJ reste à votre écoute pour toutes vos demandes.

Directrice du CRIJ Réunion
Malika MOULLAN



POURQUOI FAIRE APPEL AU CRIJ ?

- Nos actions de formation concernent exclusivement les domaines d'expertise du CRIJ Réunion. Il est possible de choisir l'action de formation dans sa totalité ou de sélectionner un ou plusieurs modules.
- L'ensemble des actions de formation et modules proposés par le CRIJ Réunion au sein de ce catalogue sont issues du terrain, de la demande des jeunes, de leurs proches et des acteurs du territoire. Ces demandes, nous les avons traduites en savoir à acquérir, puis en séquençages pédagogiques, testés pendant plusieurs mois en situation réelle, afin de les inscrire dans notre catalogue de formation.
- Nous mettons l'individu au cœur de notre démarche d'apprentissage et d'assimilation des savoirs avec une recherche continue d'amélioration, d'innovation et d'adaptation aux besoins identifiés sur le terrain.
- Faire appel au CRIJ Réunion, c'est l'assurance d'obtenir des formations de qualité issues de notre expertise d'information jeunesse, sur le terrain et centrées sur les besoins et les attentes de l'apprenant.

- Le CRIJ Réunion a choisi de s'engager dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses formations et a obtenu la certification Qualiopi le 07 novembre 2021 au titre des actions de formations.



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour toutes demandes d'informations, vous pouvez adresser votre demande à :

 **02 62 20 98 20**

 **formation@crij-reunion.com**

Référent handicap : Malika MOULLAN

Référent mobilité internationale : Ludovic AIMÉ

SOMMAIRE

AF 1 : Détenir les outils pour se connaître et s'insérer	P.6
· AF1 : Les clés de l'orientation pour décrocher ton job - Faire émerger ses talents et son parcours pour les valoriser	P.7
AF 2 : Les clés du numérique pour être acteur de son autonomie	P.10
· AF2.1 : Utiliser judicieusement le numérique dans ses démarches quotidiennes	P.11
· AF2.2 : Médiateur /Médiatrice Numérique	P.15
AF 3 : Découvrir et vivre sa citoyenneté	P.18
· AF3.1 : S'approprier la citoyenneté - Son histoire, ses valeurs	P.19
· AF3.2 : Le Service Civique : s'engager et se projeter - La formation Civique et Citoyenne (FCC)	P.23
· AF3.3 : Formateur / Formatrice : Valeurs de la République et Laïcité	P.26
AF 4 : Enrichir ses compétences pour informer et accompagner les jeunes	P.28
· AF.4 : Informateur Jeunesse : Enrichir ses compétences pour informer et accompagner les jeunes	P.29
Conditions générales de vente	P.32



01.

**DÉTENIR LES OUTILS
POUR SE CONNAÎTRE
ET S'INSÉRER**

Les clés de l'orientation pour décrocher ton job : Faire émerger ses talents et son parcours pour les valoriser

Devenir acteur de son parcours en s'appuyant sur ses ressources personnelles et en s'appropriant les outils essentiels de l'insertion professionnelle afin de se démarquer sur le marché de l'emploi.



OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES (à la fin de la formation vous serez capable de) :

- Repérer les différents profils, afin de situer les principaux contextes de l'orientation
- Désigner les acteurs et dispositifs incontournables dans le domaine de l'orientation et de l'insertion
- Identifier et formuler ses goûts, ses envies, ses rêves (centres d'intérêt, valeurs et points forts, points d'effort et contraintes recensés ses compétences et ses connaissances)
- Se représenter ses objectifs (points de blocage et effets de levier)
- Sélectionner les ressources à mobiliser
- Comparer les outils numériques dans le domaine de l'orientation et de l'insertion
- Identifier les attentes du recruteur
- Comparer des offres similaires
- Exprimer sa motivation
- Identifier les différents dispositifs et possibilités de mobilité au départ de La Réunion



PUBLIC CONCERNÉ

Demandeurs d'emploi, salariés en activité, en projet de transition professionnel, en reconversion professionnelle.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022-2023

Ouverture des préinscriptions en ligne : 08 mars 2022

PARCOURS DE FORMATION MODULABLE :

MODULE 1 - L'ORIENTATION (2 jours/12 heures)

Thème	Modalités	Examens	Coefficients
Découverte de son parcours socioprofessionnel	Cours	À rendre	1
Capitaliser son expérience	Cours	Écrit	1
Les principaux acteurs et dispositifs intervenant dans le domaine de l'orientation, de l'insertion, et de la mobilité	Cours/TP	Écrit	2
Se projeter pour identifier un parcours	Cours/TP	Écrit	1

Inscription jusqu'au 02 mai 2022
Début de la formation 23 mai 2022
Fin de la formation 24 mai 2022

MODULE 2 - LA CANDIDATURE (2 jours)/12 heures)

Thème	Modalités	Examens	Coefficients
Comprendre et comparer une fiche de poste	Cours	Écrit	1
Un CV, une candidature, plusieurs formats	TP	À rendre	2
Rédiger sa motivation	TP	À rendre	2

Inscription jusqu'au 22 avril 2022
Début de la formation 12 mai 2022
Fin de la formation 13 mai 2022

MODULE 3 - L'ENTRETIEN D'EMBAUCHE (2 jours/12 heures)

Thème	Modalités	Examens	Coefficients
Les attentes du recruteur	Cours	À rendre	1
Exprimer sa motivation	TP	Oral	2

Inscription jusqu'au 16 mai 2022
Début de la formation 13 juin 2022
Fin de la formation 14 juin 2022

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE :

Pour la délivrance de l'attestation de fin de formation, toutes les conditions mentionnées ci-dessous doivent être réunies :

- Taux de présentiel de 100%
- Validation des examens à minima 50%, soit une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20

DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

Les cours auront lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 en présentiel, au CRIJ Réunion ou en webconférence.

EXAMENS :

Les examens sont programmés à la fin de chaque journée de formation. Les thématiques abordées font l'objet de modalités d'évaluations spécifiques (se référer au tableau « parcours de formation »). Pour valider la formation, il faut cumuler une moyenne de 10/20. Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves par courriel. Éventuellement, les résultats pourront être réceptionnés dans nos locaux au 28, rue Jean Chatel 97400 Saint-Denis. Attention : aucun résultat n'est communiqué par téléphone ou voie postale.

Pour tous renseignements, contactez le service accueil :

Tel : 0262 20 20 82 / 0262 20 98 20

Courriel : formation@crij-reunion.com

Horaire d'ouverture au public :

- Lundi de 10h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30.

- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30.

PIÈCES À FOURNIR POUR INSCRIPTION :

- Un CV à jour
- Une lettre de motivation
- Un justificatif de couverture sociale
- Une photocopie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Un justificatif d'adresse (eau ou électricité uniquement)
- Une attestation d'hébergement
- La pièce d'identité de l'hébergeur

Aucuns frais de dossier n'est demandé. Néanmoins, tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

RÉSILIATION :

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après la notification d'inscription à la formation.

Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation, des frais de dédommagement à hauteur de 100 euros seront demandés. La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

TARIFS 2022 :

	Individuel payant - CPF Demandeurs d'emploi
Module 1	455 €
Module 2	255 €
Module 3	215 €

02.



**LES CLÉS DU
NUMÉRIQUE POUR
ÊTRE ACTEUR DE SON
AUTONOMIE**

Les clés du numérique pour être acteur de son autonomie

Acquérir les connaissances essentielles à l'usage du numérique tout en développant les réflexes d'une utilisation responsable des réseaux sociaux afin de garantir son image sur le marché digital de l'emploi.

► AF2.1 : UTILISER JUDICIEUSEMENT LE NUMÉRIQUE DANS SES DÉMARCHES QUOTIDIENNES



OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES (à la fin de la formation vous serez capable de) :

- Désigner les acteurs et dispositifs incontournables dans le domaine de l'orientation et de l'insertion
- Sélectionner les ressources à mobiliser
- Acquérir les connaissances de base sur le fonctionnement du matériel et des outils numériques
- Comprendre les usages et les impacts du numérique
- Savoir évaluer la qualité et la pertinence d'une information sur internet
- Identifier les utilisations pertinentes du numérique dans le cadre de son projet professionnel et personnel
- Connaître les principaux services accessibles en ligne
- Maîtriser les démarches dématérialisées



PUBLIC CONCERNÉ

Demandeurs d'emploi, salariés en activité, en projet de transition professionnel, en reconversion professionnelle.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022-2023

Ouverture des préinscriptions en ligne : 08 mars 2022

PARCOURS DE FORMATION MODULABLE :

MODULE 1 – S'ORIENTER, S'INSÉRER GRÂCE AU NUMÉRIQUE (2 jours/12 heures)

Thème	Modalités	Examens	Coefficients
Apprivoiser son matériel informatique	Cours	Écrit	1
Se familiariser avec le web	TP	Écrit	1
Créer sa boîte mail	TP	Écrit	1
S'orienter et choisir	Cours/TP	Écrit	1

Inscription jusqu'au 31 mai 2022
Début de la formation 21 juin 2022
Fin de la formation 22 juin 2022

MODULE 2 – MAÎTRISER SON E-REPUTATION POUR GARANTIR SON IMAGE (2 jours/12 heures)

Thème	Modalités	Examens	Coefficients
Le cyberharcèlement	TP	Oral	1
La e-réputation	TP	Écrit	1
La charte «Être Net sur le Net»	Cours/TP	Oral	2
La navigation «sécuré»	TP	Écrit	1

Inscription jusqu'au 15 juin 2022
Début de la formation 05 juillet 2022
Fin de la formation 06 juillet 2022

MODULE 3 – GRANDIR AVEC LES ÉCRANS (2 jours/12 heures)

Thème	Modalités	Examens	Coefficients
Les réseaux et les pratiques pour mieux comprendre les ados	Cours	Oral	1
Les risques sur les réseaux sociaux	TP	À rendre	2

Inscription jusqu'au 23 juillet 2022
Début de la formation 12 juillet 2022
Fin de la formation 13 juillet 2022

MODULE 4 – INFO/INFOX : LES CLÉS POUR S'INFORMER (2 jours/12 heures)

Thème	Modalités	Examens	Coefficients
Définir et distinguer une information d'une infox	Cours	Oral	2
Vérifier une information	TP	Écrit	1
Qualifier une information à l'aide des outils du web	TP	À rendre	2

Inscription jusqu'au 23 août 2022
Début de la formation 13 septembre 2022
Fin de la formation 14 septembre 2022

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE :

Pour la délivrance de l'attestation de fin de formation, toutes les conditions mentionnées ci-dessous doivent être réunies :

- Taux de présentiel de 100%
- Validation des examens à minima 50%, soit une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20

DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

Les cours auront lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 en présentiel, au CRIJ Réunion ou en webconférence.

EXAMENS :

Les examens sont programmés à la fin de chaque journée de formation. Les thématiques abordées font l'objet de modalités d'évaluations spécifiques (se référer au tableau « parcours de formation »).

Pour valider la formation, il faut cumuler une moyenne de 10/20. Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves par courriel.

Éventuellement, les résultats pourront être réceptionnés dans nos locaux au 28, rue Jean Chatel 97400 Saint-Denis.

Attention : aucun résultat n'est communiqué par téléphone ou voie postale.

Pour tous renseignements, contactez le service accueil :

Tel : 0262 20 20 82 / 0262 20 98 20

Courriel : formation@crij-reunion.com

Horaire d'ouverture au public :

- Lundi de 10h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30.

- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30.

PIÈCES À FOURNIR POUR INSCRIPTION :

- Un CV à jour
- Une lettre de motivation
- Un justificatif de couverture sociale
- Une photocopie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Un justificatif d'adresse (eau ou électricité uniquement)
- Une attestation d'hébergement
- La pièce d'identité de l'hébergeur

Aucuns frais de dossier n'est demandé. Néanmoins, tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

RÉSILIATION :

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après la notification d'inscription à la formation.

Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation, des frais de dédommagement à hauteur de 100 euros seront demandés.

La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

TARIFS 2022 :

	Individuel payant - CPF Demandeurs d'emploi
Module 1	350 €
Module 2	280 €
Module 3	300 €
Module 4	280 €

▶ AF2.2 : MÉDIATEUR / MÉDIATRICE NUMÉRIQUE



OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES (à la fin de la formation vous serez capable de) :

- Accompagner différents publics vers l'autonomie, dans les usages des technologies, services et médias numériques
- Piloter un projet, organiser et valoriser un évènement
- Contribuer à la définition et à l'animation de projets collaboratifs et/ou de partenariats dans un environnement numérique
- Comprendre les usages et les impacts du numérique
- Savoir évaluer la qualité et la pertinence d'une information sur internet
- Accompagner techniquement différents publics et entreprises dans l'utilisation de machines et outils numériques
- Organiser des actions de médiation au sein de la structure, du «tiers lieux» dont il dépend : activités ludiques, créatives
- Produire des supports pédagogiques ou de communication
- Animer des ateliers d'accompagnement et de prise en main des outils numériques.



PUBLIC CONCERNÉ

Demandeurs d'emploi, salariés en activité, en projet de transition professionnel, en reconversion professionnelle.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022-2023

Ouverture des préinscriptions en ligne : 08 mars 2022

PARCOURS DE FORMATION NON MODULABLE :

MÉDIATEUR/ MÉDIATRICE NUMÉRIQUE (34 jours / 204 heures)

Thème	Modalités	Examens	Coefficients
La connaissance et l'estime de soi	TP	Écrit	1
Identifier son parcours d'insertion socioprofessionnelle	Cours	Écrit	2
Accueil d'un usager ou d'un groupe d'utilisateurs	Cours/TP	Écrit	2
Accompagner un usager vers son autonomie	Cours/TP	Écrit/Oral	3
L'usage des technologies, services et médias numériques	Cours	Écrit	4
Technique d'animation et de prise de parole en public	Cours	Écrit/Oral	2
Animer un atelier ou un entretien	Cours	Oral	2
Être autonome pour l'organisation et la valorisation d'un événement	Cours/TP	Écrit	1

Inscription jusqu'au 08 août 2022
Début de la formation 29 août 2022
Fin de la formation 18 octobre 2022

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE :

Pour la délivrance de l'attestation de fin de formation, toutes les conditions mentionnées ci-dessous doivent être réunies :

- Taux de présentiel de 100%
- Validation des examens à minima 50%, soit une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20

DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

Les cours auront lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 en présentiel, au CRIJ Réunion ou en webconférence.

EXAMENS :

Les examens sont programmés à la fin de chaque journée de formation. Les thématiques abordées font l'objet de modalités d'évaluations spécifiques (se référer au tableau « parcours de formation »).

Pour valider la formation, il faut cumuler une moyenne de 10/20. Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves par courriel.

Éventuellement, les résultats pourront être réceptionnés dans nos locaux au 28, rue Jean Chatel 97400 Saint-Denis.

Attention : aucun résultat n'est communiqué par téléphone ou voie postale.

Pour tous renseignements, contactez le service accueil :

Tel : 0262 20 20 82 / 0262 20 98 20

Courriel : formation@crij-reunion.com

Horaire d'ouverture au public :

- Lundi de 10h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30.

- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30.

PIÈCES À FOURNIR POUR INSCRIPTION :

- Un CV à jour
- Une lettre de motivation
- Un justificatif de couverture sociale
- Une photocopie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Un justificatif d'adresse (eau ou électricité uniquement)
- Une attestation d'hébergement
- La pièce d'identité de l'hébergeur

Aucuns frais de dossier n'est demandé. Néanmoins, tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

RÉSILIATION :

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après la notification d'inscription à la formation.

Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation, des frais de dédommagement à hauteur de 100 euros seront demandés.

La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

TARIFS 2022 :

	Individuel payant - CPF Demandeurs d'emploi
Médiateur/Médiatrice numérique	2750 €

03.



**DÉCOUVRIR ET VIVRE
SA CITOYENNETÉ**

Découvrir et vivre sa citoyenneté

Développer les connaissances de base relatives aux principes de la citoyenneté dans le dispositif de volontariat « Service Civique » comme une opportunité d'insertion socio-professionnelle.

► AF3.1 : S'APPROPRIER SA CITOYENNETÉ : SON HISTOIRE, SES VALEURS



OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES (à la fin de la formation vous serez capable de) :

- Comprendre la nécessité de développer le principe de laïcité
- Nommer les repères historiques et les références juridiques de base sur les valeurs de la République et le principe de laïcité
- Confronter les pratiques professionnelles aux apports d'intervenants et à celles d'autres professionnels
- Définir les missions du Défenseur des droits
- Repérer une situation discriminante



PUBLIC CONCERNÉ

Demandeurs d'emploi, salariés en activité, en projet de transition professionnel, en reconversion professionnelle.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022-2023

Ouverture des préinscriptions en ligne : 08 mars 2022

PARCOURS DE FORMATION MODULABLE :

MODULE 1 – LA LAÏCITÉ (2 jours/12 heures)

Thème	Modalités	Examens	Coefficients
La laïcité - généralités	Cours/TP	Oral	1
La laïcité au quotidien	TP	Écrit	1
Histoire de la laïcité	Cours	Écrit	2
Approche juridique de la laïcité	Cours/TP	Écrit/Oral	3
Analyse des situations professionnelles	Cours/TP	Écrit/Oral	3

Inscription jusqu'au 05 avril 2022
Début de la formation 26 avril 2022
Fin de la formation 27 avril 2022

MODULE 2 – LA QUESTION DE LA DISCRIMINATION (1 jour/6 heures)

Thème	Modalités	Examens	Coefficients
L'histoire de la discrimination en France	Cours/TP	Oral	1
Les critères	TP	Écrit	2
Reconnaître une situation discriminante	Cours/TP	Oral	2
Lutter contre les discriminations	TP	Écrit	2

Inscription jusqu'au 12 avril 2022
Début de la formation 03 mai 2022
Fin de la formation 04 mai 2022

MODULE 3 – L'ÉDUCATION AU DROIT (1 jour/6 heures)

Thème	Modalités	Examens	Coefficients
Le droit et les droits	Cours	Écrit	2
Devant la loi	Cours	Écrit	1
L'application des lois	Cours/TP	Oral	2
Droit international et droit européen	Cours/TP	Écrit	2
Défendre nos droits, changer la loi	Cours	Oral	1

Inscription jusqu'au 28 juin 2022
Début de la formation 26 juillet 2022
Fin de la formation 27 juillet 2022

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE :

Pour la délivrance de l'attestation de fin de formation, toutes les conditions mentionnées ci-dessous doivent être réunies :

- Taux de présentiel de 100%
- Validation des examens à minima 50%, soit une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20

DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

Les cours auront lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 en présentiel, au CRIJ Réunion ou en webconférence.

EXAMENS :

Les examens sont programmés à la fin de chaque journée de formation. Les thématiques abordées font l'objet de modalités d'évaluations spécifiques (se référer au tableau « parcours de formation »).

Pour valider la formation, il faut cumuler une moyenne de 10/20. Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves par courriel.

Éventuellement, les résultats pourront être réceptionnés dans nos locaux au 28, rue Jean Chatel 97400 Saint-Denis.

Attention : aucun résultat n'est communiqué par téléphone ou voie postale.

Pour tous renseignements, contactez le service accueil :

Tel : 0262 20 20 82 / 0262 20 98 20

Courriel : formation@crij-reunion.com

Horaire d'ouverture au public :

- Lundi de 10h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30.

- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30.

PIÈCES À FOURNIR POUR INSCRIPTION :

- Un CV à jour
- Une lettre de motivation
- Un justificatif de couverture sociale
- Une photocopie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Un justificatif d'adresse (eau ou électricité uniquement)
- Une attestation d'hébergement
- La pièce d'identité de l'hébergeur

Aucuns frais de dossier n'est demandé. Néanmoins, tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

RÉSILIATION :

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après la notification d'inscription à la formation.

Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation, des frais de dédommagement à hauteur de 100 euros seront demandés.

La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

TARIFS 2022 :

	Individuel payant - CPF Demandeurs d'emploi
Module 1	330 €
Module 2	175 €
Module 3	215 €

► AF3.2 : LE SERVICE CIVIQUE : S'ENGAGER ET SE PROJETER - LA FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE (FCC)



OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES (à la fin de la formation vous serez capable de) :

- Se représenter la mission de Service Civique
- Préciser le statut, les droits du Service Civique
- Définir le rôle et les missions du tuteur et de l'accompagnant
- Désigner les acteurs et dispositifs incontournables dans le domaine de l'orientation, l'insertion et la mobilité
- Devenir autonome pour effectuer ses démarches administratives
- Identifier et formuler ses goûts, ses envies, ses rêves (centres d'intérêt, valeurs et points forts, points d'effort et contraintes) recenser ses compétences et ses connaissances
- Se prémunir contre les risques liés à l'usage d'internet et des réseaux sociaux
- Définir la discrimination et repérer une situation discriminante



PUBLIC CONCERNÉ

Jeunes de 16-25 ans inscrits dans le dispositif Service Civique.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022-2023

Ouverture des préinscriptions en ligne : 08 mars 2022

PARCOURS DE FORMATION NON MODULABLE :

SERVICE CIVIQUE – S'ENGAGER (1.5 jours/8.5 heures)

Thème	Modalités	Examens	Coefficients
Le cadre du statut Service Civique	Cours	Oral	2
Partir en mobilité	Cours/TP	Oral	1
Être « net sur le net »	TP	Oral	1
La laïcité – généralités au quotidien	Cours/TP	Écrit	1
Promouvoir l'égalité - lutter contre les discriminations	Cours/TP	Écrit	1

Inscription jusqu'au 08 mars 2022
Début de la formation : 29 mars 2022
Fin de la formation : 30 mars 2022

Inscription jusqu'au 28 mars 2022
Début de la formation : 20 avril 2022
Fin de la formation : 21 avril 2022

Inscription jusqu'au 19 avril 2022
Début de la formation : 10 mai 2022
Fin de la formation : 11 mai 2022

Inscription jusqu'au 17 mai 2022
Début de la formation : 08 juin 2022
Fin de la formation : 09 juin 2022

Inscription jusqu'au 07 juin 2022
Début de la formation : 29 juin 2022
Fin de la formation : 30 juin 2022

Inscription jusqu'au 28 juin 2022
Début de la formation : 19 juillet 2022
Fin de la formation : 20 juillet 2022

Inscription jusqu'au 27 juillet 2022
Début de la formation : 17 août 2022
Fin de la formation : 18 août 2022

Inscription jusqu'au 16 août 2022
Début de la formation : 06 septembre 2022
Fin de la formation : 07 septembre 2022

Inscription jusqu'au 05 septembre 2022
Début de la formation : 27 septembre 2022
Fin de la formation : 28 septembre 2022

Inscription jusqu'au 26 septembre 2022
Début de la formation : 18 octobre 2022
Fin de la formation : 19 octobre 2022

Inscription jusqu'au 17 octobre 2022
Début de la formation : 08 novembre 2022
Fin de la formation : 09 novembre 2022

Inscription jusqu'au 07 novembre 2022
Début de la formation : 29 novembre 2022
Fin de la formation : 30 novembre 2022

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE :

Pour la délivrance de l'attestation de fin de formation, toutes les conditions mentionnées ci-dessous doivent être réunies :

- Taux de présentiel de 100%
- Validation des examens à minima 50%, soit une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20

DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

Les cours auront lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 en présentiel, au CRIJ Réunion ou en webconférence.

EXAMENS :

Les examens sont programmés à la fin de chaque journée de formation.

Les thématiques abordées font l'objet de modalités d'évaluations spécifiques (se référer au tableau « parcours de formation »).

Pour valider la formation, il faut cumuler une moyenne de 10/20. Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves par courriel.

Éventuellement, les résultats pourront être réceptionnés dans nos locaux au 28, rue Jean Chatel 97400 Saint-Denis.

Attention : aucun résultat n'est communiqué par téléphone ou voie postale.

Pour tous renseignements, contactez le service accueil :

Tel : 0262 20 20 82 / 0262 20 98 20

Courriel : formation@crij-reunion.com

Horaire d'ouverture au public :

- Lundi de 10h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30.

- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30.

PIÈCES À FOURNIR POUR INSCRIPTION :

- Un CV à jour
- Une lettre de motivation
- Un justificatif de couverture sociale
- Une photocopie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Un justificatif d'adresse (eau ou électricité uniquement)
- Une attestation d'hébergement
- La pièce d'identité de l'hébergeur

Aucuns frais de dossier n'est demandé. Néanmoins, tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

RÉSILIATION :

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après la notification d'inscription à la formation.

Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation, des frais de dédommagement à hauteur de 100 euros seront demandés.

La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

TARIFS 2022 :

	Individuel payant - CPF Demandeurs d'emploi
Le Service Civique : S'engager et se projeter - La Formation Civique et citoyenne	100 €

▶ AF3.3 : FORMATEUR / FORMATRICE : VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ



OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES (à la fin de la formation vous serez capable de) :

- Transmettre de manière neutre et objective les éléments politiques, historiques et juridiques qui définissent ce qu'est la laïcité en France aujourd'hui
- S'approprier la progression pédagogique, le matériel et les méthodes d'animation du kit de formation



PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse aux personnes souhaitant devenir formateur/formatrices habilité.es VRL et s'engageant à déployer des formations. Il peut s'agir d'agents publics ou d'acteurs associatifs.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022-2023

Ouverture des préinscriptions en ligne : 08 mars 2022

PARCOURS DE FORMATION NON MODULABLE :

FORMATEUR / FORMATRICE : VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ
(3 jours/18 heures)

Thème	Modalités	Examens	Coefficients
Représentations de la laïcité	Cours/TP	Oral	1
Histoire de la laïcité et terminologie	Cours	Écrit	2
Approche juridique de la laïcité	Cours	Écrit	3
Analyse des situations professionnelles	TP	Écrit	2
Posture et communication	Cours/TP	Oral	3
Cadre légal applicable au contexte professionnel	Cours/TP	Écrit	3

Inscription jusqu'au 11 juillet 2022
Début de la formation : 01 août 2022
Fin de la formation : 03 août 2022

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE :

Pour la délivrance de l'attestation de fin de formation, toutes les conditions mentionnées ci-dessous doivent être réunies :

- Taux de présentiel de 100%
- Validation des examens à minima 50%, soit une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20

DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

Les cours auront lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 en présentiel, au CRIJ Réunion ou en webconférence.

EXAMENS :

Les examens sont programmés à la fin de chaque journée de formation. Les thématiques abordées font l'objet de modalités d'évaluations spécifiques (se référer au tableau « parcours de formation »).

Pour valider la formation, il faut cumuler une moyenne de 10/20. Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves par courriel.

Éventuellement, les résultats pourront être réceptionnés dans nos locaux au 28, rue Jean Chatel 97400 Saint-Denis.

Attention : aucun résultat n'est communiqué par téléphone ou voie postale.

Pour tous renseignements, contactez le service accueil :

Tel : 0262 20 20 82 / 0262 20 98 20

Courriel : formation@crij-reunion.com

Horaire d'ouverture au public :

- Lundi de 10h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30.

- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30.

PIÈCES À FOURNIR POUR INSCRIPTION :

- Un CV à jour
- Une lettre de motivation
- Un justificatif de couverture sociale
- Une photocopie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Un justificatif d'adresse (eau ou électricité uniquement)
- Une attestation d'hébergement
- La pièce d'identité de l'hébergeur

Aucuns frais de dossier n'est demandé. Néanmoins, tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

RÉSILIATION :

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après la notification d'inscription à la formation.

Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation, des frais de dédommagement à hauteur de 100 euros seront demandés. La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

TARIFS 2022 :

	Individuel payant - CPF Demandeurs d'emploi
Formateur/Formatrice : Valeurs de la République et Laïcité	485 €

04.



**ENRICHIR SES
COMPÉTENCES
POUR INFORMER
ET
ACCOMPAGNER
LES JEUNES**

Informateur Jeunesse : Enrichir ses compétences pour informer et accompagner les jeunes

Accroître ses compétences dans le domaine de l'Information Jeunesse au sein d'un parcours professionnalisant axé sur les outils et techniques d'accueil, d'information et d'orientation des usagers.



OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES (à la fin de la formation vous serez capable de) :

- Connaître le réseau Informateur Jeunesse
- Identifier le métier d'Informateur jeunesse
- Utiliser les outils généralistes d'information des jeunes
- Qualifier l'information
- Accueillir l'utilisateur



PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels en exercice dans une structure labélisée Information Jeunesse ou en cours de labellisation.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022-2023

Ouverture des préinscriptions en ligne : 08 mars 2022

PARCOURS DE FORMATION NON MODULABLE :

L'INFORMATION JEUNESSE (8 jours/48 heures)

Thème	Modalités	Examens	Coefficients
Métier et rôle de l'informateur	Cours	À rendre	1
Les missions de l'IJ	Cours	Écrit	1
Rechercher et qualifier l'information	Cours	Écrit	1
Techniques d'accueil	Cours/TP	Oral	1
Analyse de la demande	TP	Oral	2
Processus et procédures liés à l'espace d'information jeunesse	Cours	Écrit	2
Communiquer sur son évènement	TP	Écrit	1
Définir et identifier la plus-value d'un évènement	Cours	Oral	1
Animation territoriale et de proximité d'un Point Information Jeunesse et de son réseaux	Cours	À rendre	2
Définir les besoins pédagogiques et les publics cible	Cours	À rendre	1
Les méthodes et techniques pédagogiques	Cours	Oral	2
Création et mise à jour de contenu et support pédagogique	TP	À rendre	1
Veille pédagogique	TP	Écrit	1

Inscription jusqu'au 12 septembre 2022
Début de la formation : 03 octobre 2022
Fin de la formation : 14 octobre 2022

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE :

Pour la délivrance de l'attestation de fin de formation, toutes les conditions mentionnées ci-dessous doivent être réunies :

- Taux de présentiel de 100%
- Validation des examens à minima 50%, soit une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20

DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

Les cours auront lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 en présentiel, au CRIJ Réunion ou en webconférence.

EXAMENS :

Les examens sont programmés à la fin de chaque journée de formation. Les thématiques abordées font l'objet de modalités d'évaluations spécifiques (se référer au tableau « parcours de formation »).

Pour valider la formation, il faut cumuler une moyenne de 10/20. Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves par courriel.

Éventuellement, les résultats pourront être réceptionnés dans nos locaux au 28, rue Jean Chatel 97400 Saint-Denis.

Attention : aucun résultat n'est communiqué par téléphone ou voie postale.

Pour tous renseignements, contactez le service accueil :

Tel : 0262 20 20 82 / 0262 20 98 20

Courriel : formation@crij-reunion.com

Horaire d'ouverture au public :

- Lundi de 10h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30.

- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30.

PIÈCES À FOURNIR POUR INSCRIPTION :

- Un CV à jour
- Une lettre de motivation
- Un justificatif de couverture sociale
- Une photocopie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Un justificatif d'adresse (eau ou électricité uniquement)
- Une attestation d'hébergement
- La pièce d'identité de l'hébergeur

Aucuns frais de dossier n'est demandé. Néanmoins, tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

RÉSILIATION :

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après la notification d'inscription à la formation.

Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation, des frais de dédommagement à hauteur de 100 euros seront demandés.

La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

TARIFS 2022 :

	Individuel payant - CPF Demandeurs d'emploi
Informateur Jeunesse : Enrichir ses compétences pour informer et accompagner les jeunes	1160 €



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

■ DÉSIGNATION

Le CRIJ Réunion est une association de loi 1901 informant tous les jeunes sur tous les sujets et par tous les moyens.

La structure dispose d'un label national (Information Jeunesse) délivré par le Préfet de Région et garantie par le ministère de l'Éducation nationale.

En outre, le CRIJ Réunion est également un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les domaines suivants :

- L'insertion socio-professionnelle
- La citoyenneté
- Les dispositifs européens de mobilité
- L'autonomisation au numérique

Son siège social est fixé au 28, rue Jean Chatel – 97400 Saint-Denis.

Le CRIJ Réunion conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises, à La Réunion, et sur l'ensemble du territoire national ainsi que dans l'Océan Indien, seul ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du CRIJ Réunion
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations inter-entreprises : les formations inscrites au catalogue du CRIJ Réunion et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures.
- Formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par le CRIJ Réunion pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

■ OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le CRIJ Réunion pour le compte d'un client.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client.

■ CONDITIONS FINANCIÈRES, RÈGLEMENTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes.

Le CRIJ Réunion étant en franchise de TVA, aucune majoration n'est à appliquer.

Un acompte de 40% du coût total de la formation sera versé par le client au plus 15 jours avant le début de la formation. Les factures sont payables trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de CRIJ Réunion. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

Le CRIJ Réunion a la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au CRIJ Réunion.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le client retourne dûment renseigner, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » au CRIJ Réunion.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par le CRIJ Réunion au client. Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas au CRIJ Réunion au plus tard sept jours ouvrables avant le démarrage de la formation, le CRIJ Réunion se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du ou des stagiaire(s) ou de facturer la totalité des frais de formation au client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

■ DÉBIT ET REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

En cas de dédit signifié par le client au CRIJ Réunion au moins 7 jours calendaires avant le démarrage de la formation, le CRIJ Réunion offre au client la possibilité :

- De repousser l'inscription du stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue du CRIJ Réunion, et sous réserve de l'accord de l'OPCO en cas de prise en charge des frais de formation par ce dernier.
- De remplacer le stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord de l'OPCO en cas de prise en charge des frais de formation par ce dernier.

■ ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par le CRIJ Réunion.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation du CRIJ Réunion distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le client à ce titre ne peuvent être imputées par le client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Dans cette hypothèse, le client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement au CRIJ Réunion.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le client, le CRIJ Réunion se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucuns frais d'annulation,
- Si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours calendaires avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

■ HORAIRES ET ACCUEIL

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, au CRIJ Réunion, les formations se déroulent de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

Pour les formations qui se déroulent dans d'autres lieux, les lieux, adresses et horaires sont indiqués sur la convocation.

■ EFFECTIF ET AJOURNEMENT

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription.

Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés au CRIJ Réunion ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Le CRIJ Réunion peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le CRIJ Réunion se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue, et ce sans indemnités.

■ DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en trois exemplaires par le CRIJ Réunion au client. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés au CRIJ Réunion par tout moyen à la convenance du client : courrier postal, télécopie, mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre le CRIJ Réunion, l'OPCO ou le client.

À l'issue de la formation, le CRIJ Réunion remet une attestation de formation au stagiaire.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, le CRIJ Réunion lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque stagiaire peut être fournie au client, à sa demande.

Les formations "sur étagère" sont disponibles immédiatement. Vous pouvez vous référer au catalogue de formation.

Les formations "sur mesure" nécessitent du temps et des ressources en interne comme des connaissances techniques pour être développées, cependant elles sont tout à fait adaptées à votre besoin puisque c'est vous qui les créez.

Pour plus d'information, veuillez contacter le service formation : 0262 20 98 20 ou à formation@crij-reunion.com

■ OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, le CRIJ Réunion est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires.

Le CRIJ Réunion ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au CRIJ Réunion, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du CRIJ Réunion.

■ PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

S'agissant de la propriété intellectuelle, les parties conviennent du respect des droits suivants :

- Les parties restent les producteurs de leurs propres bases de données, au sens du code de la propriété intellectuelle (articles L.341-1 et suivants). Aucune appropriation juridique par une ou l'autre des parties ne peut être faite.

- Le CRIJ Réunion est l'auteur de l'Œuvre collective que constitue l'ensemble des matériels graphiques, mises en page, et plus généralement de toute mise en forme et rédaction originale, au sens du droit d'auteur, dans le respect des autres œuvres préexistantes qu'il serait amené à réaliser dans le cadre de l'action, comme définie au titre de l'article 1, au bénéfice du bénéficiaire. Au titre de l'article L.121-1 du Code de la propriété intellectuelle, le bénéficiaire ne saurait porter atteinte au droit d'auteur du CRIJ Réunion.
- Au titre du Code de la propriété intellectuelle et de la législation en vigueur, le CRIJ Réunion ne cède au bénéficiaire aucun droit d'exploitation sur les œuvres collectives produites dans le cadre de l'action de formation, à savoir sur les supports de formation ou tout autre support ou méthodologie utilisée pour mener à bien son action de formation.
- Le CRIJ Réunion est propriétaire des marques qu'il a déposées, désignant les divers produits d'information qu'il a développés.
- Il déclare exploiter les marques dont il n'est pas propriétaire, dans le cadre de la mission de l'action comme définie dans l'article 1, dans le respect des droits de propriété intellectuelle de celles-ci.
- Le client s'engage à ne pas effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent au CRIJ Réunion, sans l'accord écrit et préalable du CRIJ Réunion. Le client s'engage également à ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable du CRIJ Réunion.

■ DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET RGPD

Dans le cadre de l'action de formation, le CRIJ Réunion est susceptible de collecter les données à caractère personnel des stagiaires afin d'adapter et de répondre au mieux aux impératifs de suivi administratif de l'action. Cette collecte s'établit lors de l'administration des différents questionnaires et du renseignement de la (des) feuille(s) de présence.

Conformément à la loi informatique, fichiers et libertés du 6 janvier 1978 modifiées, et le RGPD du 25 mai 2018, les stagiaires disposent d'un droit d'accès, modification, opposition à leurs données personnelles. Les données à caractère personnel recueillies sont à la destination unique du CRIJ Réunion, dont Malika Moullan, directrice, en est la responsable de traitement.

Ce traitement a fait l'objet d'une dispense de déclaration, conformément à la Dispense n°07.

Dans ce cadre, celles-ci seront conservées pour une durée de trois ans à compter de la date d'administration du questionnaire de fin stage de trois mois après la fin de l'action de formation professionnelle.

Les stagiaires peuvent exercer leurs droits d'accès par courriel adressé à direction@crij-reunion.com ou par courrier à l'adresse postale du CRIJ Réunion.

■ DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de l'action de formation, le CRIJ Réunion est susceptible d'utiliser le logo du bénéficiaire ou des photos des stagiaires dans le cadre de ses actions de communication (site Internet, plaquette, brochure, numérique).

Le client donne son accord pour exploiter son logo dans le respect et le cadre de la législation en vigueur ; ce uniquement dans le cadre cité ci-avant.

■ DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tel qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

Le CRIJ Réunion, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par le CRIJ Réunion au client.

Le CRIJ Réunion s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires.

Cependant, le client accepte d'être cité par le CRIJ Réunion comme client de ses formations. À cet effet, le client autorise le CRIJ Réunion à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et le CRIJ Réunion à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable.

À défaut, les Tribunaux de La Réunion seront seuls compétents pour régler le litige.

CRIJ RÉUNION

28 rue Jean Chatel, 97400 Saint-Denis

formation@crij-reunion.com

0262 20 98 20



www.crij-reunion.com

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

